

Développement du programme « Jules Verne » pour l'enseignement français à l'étranger

13^{ème} législature

**Question écrite n° 18200 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam
(Français établis hors de France - UMP)**

publiée dans le JO Sénat du 14/04/2011 - page 918

Mme Joëlle Garriaud-Maylam interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la stratégie de montée en puissance du programme Jules Verne qui, depuis 2009, permet à des enseignants titulaires des premier et second degrés d'effectuer un séjour professionnel d'une année à l'étranger.

Ce programme ambitieux et novateur s'inscrit pleinement dans l'objectif d'internationalisation du système éducatif français, en donnant aux enseignants l'occasion, en prenant part à la vie d'un établissement scolaire étranger, de développer des compétences qui leur permettront notamment de s'investir à leur retour dans leur académie d'origine, de mettre à profit les acquis de cette immersion et de participer à l'évolution et à l'indispensable ouverture européenne et internationale du système éducatif.

Ce programme contribue, de surcroît, à la politique éducative de la France à l'étranger, puisqu'il permet à des établissements locaux de bénéficier de professeurs français, que ce soit pour l'enseignement linguistique ou pour l'enseignement en français d'autres disciplines. Alors que l'enseignement d'excellence dispensé par le réseau de l'AEFE demeure inaccessible à de nombreux Français de l'étranger, du fait de son coût, de son éloignement géographique ou des capacités d'accueil limitées des établissements, la mise à disposition de professeurs français dans des établissements locaux constitue une initiative à développer pour permettre une montée en puissance peu onéreuse de l'enseignement en français et à la française. La mise à disposition d'enseignants français dans ces établissements étrangers contribue également à la diplomatie d'influence française en étant accessible aux étudiants francophiles étrangers.

Elle souhaiterait donc savoir si l'objectif global de trois cent cinquante participants fixé au niveau national a bien été atteint, si un premier bilan a pu être établi et si une montée en puissance du programme peut-être envisagée, en recourant éventuellement à des financements extérieurs au budget de l'État.

Elle aimerait également savoir si une nouvelle campagne d'information autour de ce programme pourrait être envisagée pour susciter un maximum de candidatures d'excellences et dans quelle mesure ce programme pourrait être étendu à des enseignants en retraite.

L'intérêt d'un tel programme pour la valorisation de la francophonie et le rayonnement culturel de la France, pour faciliter l'accès à une éducation à la française des jeunes Français de l'étranger et des étrangers francophiles, et pour internationaliser le système éducatif français justifierait sans nul doute une attention soutenue et, éventuellement, des investissements accrus.

En attente de réponse du Ministère de l'éducation nationale

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Valider